Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11062026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Monsieur DASSÉ Benoît comme secrétaire.

Délibération n° 11-06-2026
Objet : Finances : subventions aux associations 2026

Vu l'avis de la commission associations en date du 6 octobre 2026,

Monsieur Bizette, adjoint aux associations, rappelle les critères d'attribution des subventions aux associations définis par délibération du Conseil municipal (n°11-05-2026).

Mesdames Pula Laetitia, Guyader Mélanie et Chauvin Marie-Thérèse, conseillères municipales, membres de bureaux des associations fitness et comité des fêtes n'ont pas pris part au vote au titre du conflit d'intérêts (article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
VOTE les subventions aux associations pour l'année 2026, comme suit :

Organisme	Proposé 2026
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
AVENIR IRODOUER FOOTBALL	2 650.00 €
BASKET EN MAINS	1 050.00 €
FITNESS IRODOUER	1 150.00 €
LES FOUS DU VOLANT	650.00 €
CHEMINS ET NATURE	200.00 €
TWIRLING SPORT BROCELIANDE	800.00 €
JUDO CLUB IRODOUER	1 450.00 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11062026-DE

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
CLUB DES LOISIRS IRODOUER	150.00 €
COMITE DES FETES	3 750.00 €
ASSOCIATION SECONDE VIE IRODOUER	650.00 €
GRATTE AND CO	728.00 €
MISS ET MISTER	300.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
APEL ECOLE SAINT-JOSEPH IRODOUER	150.00 €
APE ECOLE HENRI DES	150.00 €
UNC IRODOUER	900.00 €
ANIM'ÂGE ENSEMBLE - BECHEREL	100.00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE IRODOUER	150.00 €
LA TRIBU DE IRO	300.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions prévues au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

Le secrétaire de séance,
Benoît DASSÉ.